OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ
LE 27/09/2024

2024/.....
Parafe

DELIBERATION N°508

OBJET : DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION ET DESAFFECTATION A VENIR DES BIENS COMMUNAUX SIS 103 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET 2 RUE DE LA FERME DU PRESBYTERE – CONFIRMATION DE LA DELIBERATION DU 26 JUIN 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 493, en date du 26 juin 2024 par laquelle le conseil municipal a :
- PRONONCE le déclassement par anticipation du domaine public communal de l'unité foncière cadastrée section BD, n° 12 et 13, d'une superficie d'environ 5 622m², telle que présentée sur le plan ci-joint.
- DIT que la désaffectation de l'emprise visée par le déclassement, prendra effet dans un délai maximal de 3 ans.
- AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu la lettre d'observation du sous-préfet de Torcy du 21 aout 2024, réceptionnée le 21 aout 2024 ;

Vu la réponse de la Ville à ces observations, adressée le 29 aout 2024 et réceptionnée le 30 aout 2024 ;

Considérant que la commune est propriétaire des parcelles BD 12 et 13 ;

Considérant qu'il est envisagé de céder ces parcelles en vue de la réalisation d'un projet de logements, de maison médicale, de commerces, de locaux communaux et de parking public ;

Considérant que du fait de son utilisation la propriété fait partie du domaine public communal ;

Considérant que les utilisateurs réintégreront les locaux nouvellement créés ;

Considérant qu'il est opportun de procéder au déclassement du domaine public communal de ces parcelles par anticipation ;

Considérant que l'intérêt général du déclassement a été parfaitement démontré au travers de la note de synthèse transmise aux élus et lors des débats de la séance du 26 juin 2024, et qu'il est lié notamment à :
- La nécessaire construction de logement et aux objectifs chiffrés à atteindre dans le cadre des directives régionales et nationales sur la production de logement en Ile de France,
- La volonté de débloquer du foncier public dans un marché où le foncier privé parait insuffisant pour répondre aux besoins de construction de logement,
- L'obtention de recettes non fiscales importantes permettant le financement d'équipements publics et concourant au bon équilibre des comptes de la commune,

Considérant que la délibération n'a pas été précédée d'une enquête publique car :
- Les places de stationnement sont liées à l'activité du cinéma, bowling billard et Syndicat d'initiative. Elles ne sont donc pas affectées aux besoins de la circulation publique mais sont rattachées à l'activité de la zone,
- Il y a reconstruction des parkings d'une capacité de 100 places. Ainsi à supposer même que l'on rattache ces stationnements à la voie publique (ce qui n'est pas le cas), l'atteinte à la fonction de desserte n'est que provisoire puisqu'il y a reconstruction des places.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de retirer la délibération n° 493 du 26 juin 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

CONFIRME la délibération n° 493 du 26 juin 2024 portant déclassement par anticipation et désaffectation à venir des biens communaux sis 103 avenue du Général de Gaulle et 2 rue de la Ferme du Presbytère,

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **25 Voix pour :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN
- **10 voix contre :** Monsieur Jean-Pierre-BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laetitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DEBACKER

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le Maire,
Jean-Franç

REÇU EN PREFECTURE
le 27/09/2024
Application agréée E-legalite.com
077-217703503-20240923-DELIB_508_2

OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2024/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	31
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	35*

Convoqués le : 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 23 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN.

POUVOIRS DE :	Monsieur Patrick SALMON	à	Madame Espérance AUDINEAU
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Josyane MELEARD
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Ziain TADJINE
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est précisé qu'avant la présentation de la question n°1 « Avis du conseil municipal sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doutre avec le plan local d'urbanisme sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière », Mesdames et Messieurs FLECK, DEVRIENDT, ONETO, GHOZLAND, MARCOUX, VINHAS PEREIRA, BARIANT ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote de la délibération correspondante.*

** Il est à noter que Madame Françoise MILLET a quitté la séance avant le vote de la délibération n°521 (Année 2024 – budget principal – décision modificative n°1) et est revenue avant le vote de la délibération n°522 (Année 2024 - budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées) – décision modificative n°1).*

REÇU EN PREFECTURE
le 27/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-217703503-20240923-DELIB_503_2